

Action Sociale

CNAS 17 décembre 2024

Situation inédite : sans budget, que faire ?

Le Conseil National de l'Action Sociale (CNAS) s'est tenu le 17 décembre 2024 sous la présidence de la Secrétaire Générale, Anne BLONDY-TOURET et de Véronique GRONNER, Directrice des Services des Ressources Humaines (SRH).

Du fait de l'actualité politique, et en l'absence de texte budgétaire, la Secrétaire Générale nous a informé que le point « budget » habituellement débattu au CNAS de fin d'année est reporté à une date non précisée à ce stade.

Dans sa déclaration liminaire, **FO Finances** a tenu à souligner la posture du gouvernement démissionnaire (comme le précédent) consistant à rendre les fonctionnaires responsables de la dette, en particulier le ministre de la Fonction Publique.

Malgré cette situation inédite, les autres points de ce CNAS ont été maintenus :

- CDAS : Note d'orientations pour les présidents sans la partie « budget »
- Restauration : montants d'harmonisation tarifaire 2025
- Enquête annuelle : les résultats
- Marchés des titres restaurants et chèques cadeaux
- Point sur les travaux de la Fédération de l'Action Sociale Finances (FASF)
- Examen des propositions des CDAS

CDAS

Note d'orientations pour les présidents

Au préalable, le ministère nous informe qu'une nouvelle lettre a été transmise aux présidents de CDAS sur le dialogue social et la bonne application des droits syndicaux. Ces éléments seront à nouveau rappelés lors d'une prochaine rencontre avec les présidents de CDAS au printemps 2025.

Cette note va être ajustée en fonction du prochain cadrage budgétaire et sera diffusée après la tenue d'un CNAS exceptionnel « budget » début 2025.

Cette note rappelle que la restauration demeure l'axe principal dans un contexte de pouvoir d'achat des agents en berne.

Pour **FO Finances**, la restauration collective doit demeurer la priorité.

Des expérimentations coûteuses sont en cours sur des solutions de livraisons de repas (frigos connectés...) en l'absence de restaurants. Il reste beaucoup d'interrogations sur ce « nouveau » mode de restauration. Avant tout élargissement, **FO Finances** demande qu'un bilan soit établi.

Avec le déploiement en 2025 de la marque employeur « Action Sociale Finances », la communication doit permettre de rendre beaucoup plus visible les prestations offertes. Les

acteurs locaux ont donc un rôle à jouer dans ce processus.

Le nouveau dispositif de Protection sociale complémentaire (PSC) sera mis en place le 1^{er} janvier 2026. Durant l'année 2025, le Secrétariat Général (SG) a prévu tout un plan de communication pour expliquer cette réforme vers les agents, actifs et retraités.

Pour **FO Finances**, les membres des CDAS devront également être informés.

Le ministère précise qu'un plan de communication débutera dès que la Loi de Finances 2025 sera actée. Les délégations dans les départements seront impliquées.

FO Finances a demandé confirmation de la méthode de calcul des effectifs pris en compte dans l'attribution des Crédits d'Actions Locales (CAL).

Le ministère précise que, pour une meilleure fiabilité, le budget des CAL est établi sur les effectifs de l'année N-2.

Valeur pour les CAL 2025 (équivalents à 2024)		
Actif	Retraité	Enfant
9,57 €	3,19 €	36,82 €

En l'absence de budget, la déclinaison des CAL par département n'a pas pu être transmise, pas plus que les effectifs retenus pour le calcul 2025.

C'est pourquoi les fédérations syndicales ont demandé et obtenu le report du vote sur ce point.

Restauration

Montants d'harmonisation tarifaire 2025

L'harmonisation tarifaire détermine le seuil de reste à charge de l'agent qui déjeune dans un restaurant conventionné. Il est retenu le coût moyen d'un repas composé d'un plat principal et de deux périphériques.

De plus, le plafond d'harmonisation tarifaire sert d'indicateur de référence pour les agents déjeunant dans les restaurants financiers (REFI).

Pour les agents éligibles (indice détenu ≤ 539), s'y ajoute la Prime Interministérielle « PIM repas » de 1,62 € TTC en 2024 fixée au niveau Fonction publique au titre de l'action sociale. Le montant 2025 sera connu à la suite de la parution de la Loi de Finances 2025.

Afin de réduire l'écart entre l'Île-de-France et la Province, le ministère a décidé une augmentation différenciée pour 2025 :

- 5,67 € en Île-de-France, hausse de 3 % (5,50 € en 2024, hausse de 2 %)
- 6,15 € en Province, hausse de 2,5 % (6,00 € en 2024, hausse de 2 %)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
IDF	5,26	5,31	5,34	5,39	5,50	5,67
Province	5,76	5,81	5,84	5,89	6,00	6,15

Pour **FO Finances**, le pouvoir d'achat des agents est toujours en baisse. Aucune augmentation du point d'indice. Cette décision pénalisera les bénéficiaires en particulier les plus bas revenus.

FO Finances a demandé le report du vote, afin que l'ancien plafond 2024 puisse rester en vigueur au bénéfice des agents dans l'intervalle.

Mais, au motif que cette actualisation ne découle pas du budget à venir mais des indices de prix, le ministère a décidé de maintenir le vote afin de permettre aux délégués d'actualiser les conventions avec les restaurants extérieurs dès que la circulaire DGAFP sur la PIM sera publiée.

FO Finances a voté « contre » cette hausse.

Enquête annuelle sur l'Action Sociale

Les résultats

Une enquête à destination de tous les agents du ministère s'est déroulée du 4 au 22 novembre 2024.



chacun pour tous avec

16 022 agents ont participé, soit un taux de 12 %.
Les différents dispositifs (restauration, aides et prêts, aide à la parentalité...) sont bien connus.
Globalement, 75 % des personnels sont satisfaits.

Cette enquête met en avant des sujets dont le CNAS devra s'emparer :

- l'offre vers les célibataires, les familles sans enfant,
- le contraste sur l'offre plus importante entre Paris/les grandes villes et le reste du territoire,
- la restauration et ses problématiques de pouvoir d'achat : le reste à charge en restauration collective et la valeur faciale du titre restaurant bien trop faible (**FO Finances revendique un titre-restaurant à 10 €**),
- l'offre de logement jugée trop faible en Île-de-France mais également en province (impact des dispositifs «airbnb»... dans certains départements).

En termes d'attractivité, l'Action Sociale doit être partie prenante afin de simplifier le parcours « usager » dans ces demandes de prestations, de toucher un maximum de catégories de personnel.

Nouveaux marchés Titres restaurants et chèques cadeaux

La société SWILE a remporté les deux lots.

- **Titres restaurants**

Le nouveau marché prend effet le 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 4 ans. Pour rappel, SWILE détient BIMPLI depuis 2022.

Une nouvelle carte « bancaire » SWILE sera distribuée à compter de janvier à tous les agents bénéficiaires de titres-restaurants. Elle sera utilisable dès le 1^{er} février 2025. Les anciennes cartes resteront utilisables jusqu'à épuisement du solde.

Les bénéficiaires recevront un mail de SWILE sur leur mail professionnel. Ils pourront ainsi via leur compte SWILE personnaliser leur carte (codes, couleur) qui sera adressée à leur domicile ou, à défaut, sur leur site de travail.

- **Chèques cadeaux**

Très utilisé dans le cadre des actions locales, le fonctionnement du nouveau marché reste globalement inchangé (arbre de Noël, amitié Finances...).

La distribution, de manière toujours dématérialisée via un mail, permettra à l'agent d'opter pour une carte « bancaire » SWILE matérielle ou sur mobile, utilisable chez un commerçant équipé d'un terminal de paiement. Cette nouvelle modalité devrait remédier à certaines difficultés rencontrées dans certains départements, en particulier en Outre-mer.

Cette carte unique SWILE pourra être utilisée par son porteur à la fois pour le titre-restaurant et pour les chèques-cadeaux, si l'agent bénéficie des deux dispositifs.

FO Finances est intervenu pour dénoncer les multiples difficultés d'accès aux chèques *e-cado* pour l'arbre de Noël 2024 : liens inactifs contenus dans le mail reçu, changement de mot de passe impossible en dehors de l'application smartphone, nombreux retours vers les délégués et renoncements à craindre, alors même que désormais les chèques non utilisés ne sont plus remboursés l'année suivante !

Fédération d'Action Sociale Finances Point sur les travaux

Cette réforme de la gouvernance de l'Action sociale s'est traduite, entre autres, par la création de la Fédération d'Action Sociale Finances (FASF) le 23 mai 2024.

Dans les faits, elle n'a pu commencer ses travaux qu'en septembre à la suite du recrutement d'une salariée (la Directrice Générale).

FO Finances rappelle que cette nouvelle gouvernance a été initiée par le ministère.

Bien que l'année 2025 soit une année de transition permettant aux différents acteurs (la FASF et les 3 opérateurs) de construire des liens, **FO Finances** ne peut que dénoncer le manque de moyens



chacun pour tous avec

humains et des délais contraints entraînant certains dysfonctionnements durant cette fin 2024.

Cette situation est imputable au ministère et pas aux personnels de la FASF et des 3 opérateurs.

La FASF doit également établir un diagnostic des pratiques des 3 opérateurs durant le 1^{er} semestre 2025 afin de mutualiser les bonnes pratiques et contribuer à une meilleure communication au travers, entre autres, de la nouvelle marque employeur « Action Sociale Finances ».

Pour **FO Finances**, l'agent doit être le bénéficiaire de cette réorganisation de la gouvernance.

Si cet objectif de plus-value par une meilleure communication, un parcours « usager » facilité, de meilleures prestations, n'est pas rempli, à quoi bon ajouter une strate supplémentaire !

La FASF a pu se déplacer durant l'automne 2024 à la rencontre des stagiaires dans les écoles (ENFiP...) afin de faire connaître l'Action sociale. Cette démarche sera prolongée en 2025.

En octobre 2024, le ministère a organisé un forum « Action Sociale » à Bercy afin de démocratiser l'Action sociale. Le succès ayant été au rendez-vous, le ministère prévoit de délocaliser ce type d'action en province.

Points Divers

- **Nouvelle marque employeur**

Suite à la création de la marque employeur « Action Sociale Finances », les noms des opérateurs vont évoluer au cours de l'année 2025 ainsi que les supports de communication :

- ALPAF (Association pour le Logement des Personnels des Administrations Financières) devient ASFL (Action Sociale Finances Logement)
- EPAF (Éducation Plein Air et Finances) devient ASFV (Action Sociale Finances Vacances)
- AGRAF (Association pour la Gestion des Restaurants des Administrations Financières) devient ASFR (Action Sociale Finances Restauration). Cette association est

présente uniquement à Paris et une partie de sa petite couronne.

- **Vacances Loisirs (réservation)**

Suite à un bug informatique, Action Sociale Finances Vacances (EPAF) a décalé au 20 janvier 2025 l'ouverture des réservations d'été et d'automne.

- **Logements des stagiaires**

S'agissant des périodes de formation initiale en école, il est rappelé que le logement des stagiaires n'est pas de la compétence d'Action Sociale Finances Logement (ALPAF) mais des directions. La DGFIP précise que l'Association pour le Logement des Stagiaires (ALSENFIP) est en charge des logements des écoles de Noisiel, Toulouse et Lyon afin de trouver de nouveaux bailleurs pour faire face à la demande.

En sortie d'école, pour faire face aux difficultés de logement (avril et mai en Île-de-France), le ministère, en lien avec les directions, souhaite anticiper la demande en communiquant vers les agents affectés en Île-de-France dès début 2025.

- **Agents en DDI**

FO Finances a réitéré sa demande d'un bilan du budget de notre ministère affecté dans les Directions Départementales Interministérielles (DDI) et sa bonne utilisation, notamment les subventions dévolues à la restauration.

- **Tarifcation au plat à Bercy (AGRAF)**

L'expérimentation a été mise en place en janvier 2020 (interrompue par le Covid et reprise ensuite) dans 3 restaurants : Diderot, Daumesnil complété par Reuilly en juin 2021.

FO Finances réaffirme son opposition à ce type de tarifcation dont l'effet inflationniste est avéré, et demande la fin de cette expérimentation.



chacun pour tous avec

La situation est inédite puisque ce CNAS n'a pu débattre du budget, faute de texte.

Dans cette période d'incertitude, les agents restent très attachés à l'Action Sociale de notre ministère.

FO Finances a maintes fois exprimé que les agents (les bénéficiaires), actifs et retraités, doivent être au cœur du dispositif de l'Action sociale.

L'année 2025 sera marquée par le développement de la marque employeur « Action Sociale Finances » au sein des 3 opérateurs (ALPAF, AGRAF, EPAF) en lien avec la nouvelle Fédération d'Action Sociale Finances (FASF), sa déclinaison au niveau local avec les délégations, et une communication forte vers les agents.

L'administration promet également une communication volontariste vers les personnels de notre ministère concernant la Protection Sociale Complémentaire qui sera mise en place le 1^{er} janvier 2026.

Pour **FO Finances**, cette nouvelle organisation devra engendrer une plus-value à destination des bénéficiaires tout en maintenant une action sociale au plus près des agents.

FO Finances rappelle que cela ne sera possible qu'avec un budget conséquent.



chacun pour tous avec